

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Objet : Adoption du Budget primitif 2024 Commune de FONTAINE-LE-DUN

Les inscriptions budgétaires 2024 en fonctionnement et en investissement connaissent une hausse sensible. Celle-ci est due à la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale au 31 décembre 2023 et de l'intégration des excédents du CCAS et du Centre municipal (budget annexe) aux excédents de la commune. Le nouvel exercice comptable est donc placé sous le signe de la sérénité financière pour la commune. La Ville fera tout même preuve de rigueur dans le volume de ses dépenses, règle qui doit présider à la bonne gestion d'une collectivité territoriale.

SECTION	B.P. 2024	Dont crédits reportés en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
FONCTIONNEMENT	1 960 194	Néant	Néant
INVESTISSEMENT	709 120	136 590	6 590
TOTAL	2 669 314	136 590	6 590

Le budget communal est voté par nature.

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le récapitulatif des chapitres budgétaires se trouve à la page 13 du Budget primitif. Globalement le montant prévisionnel des dépenses réelles connaît une hausse de 754 874 € par rapport à l'exercice précédent.

A) LES DÉPENSES

1) Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général s'établissent à 623 957 € contre 461 436 € au Budget primitif 2024, ce qui représente une hausse de 35,22 %.

Ce chapitre subit une hausse au compte 6284 due à l'augmentation sensible dans l'éventualité de procéder à des fouilles archéologiques sur une parcelle située dans le lotissement du Clos de la Borde.

2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel sont en légère hausse pour s'établir à 447 500 € contre 429 000 € en 2023 soit une augmentation de 4,32 % comparées à l'année dernière. Cette hausse d'inscription s'établit au compte 6413 (personnel non titulaire).

3) Subventions et participations (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65, d'un montant de 371 000 € est en hausse de 16,14 % par rapport à 2023 (319 447 €). Cette hausse est liée, notamment à l'inscription au compte d'équilibre 65748-subvention autres personnes de droit privé- d'une somme de 21 000 €. Une somme de 5 000 € est aussi inscrite pour les aides aux familles, compétence qui relevait auparavant du CCCAS, budget dissous fin 2023.

4) Charges financières (chapitre 66 et 16)

Pour 2024, les prévisions et charges de la dette s'établissent à :
15 000€ en section d'investissement pour l'amortissement du capital ;

2 000 € en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette.

Le remboursement de la dette est en diminution constante puisque la commune n'a plus qu'un seul emprunt en cours.

B) LES RECETTES

5) La fiscalité

L'exercice 2024 est marqué par une progression de la fiscalité. Le produit des contributions directes sera de 171 768 € contre 167 362 €. Le montant de compensation de la taxe foncière représente une somme de 257 037 €, soit une légère progression de 2,88 % (249 845 € en 2023).

6) Les dotations et les participations

La commune ne perçoit plus de la dotation forfaitaire globale de fonctionnement. En revanche, elle perçoit la DGF par le biais de la Dotation de Solidarité Rurale pour un montant de 49 355 €, montant inscrit avant communication du chiffre officiel par le site de la Direction Générale des Collectivités Locales.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

La contribution au financement de la section d'investissement se fait notamment par le virement de la section de fonctionnement (66,37 %).

C) LES DÉPENSES

Les opérations nouvelles représentent un montant de 572 530 €, en hausse significative de 31,21 % par rapport à l'année précédente (436 350 €).

D) LES RECETTES

En 2024, la section d'investissement en ce qui concerne les opérations réelles sera financée principalement de la manière suivante :

- 32 697 € proviendront de subventions (Département, Intercommunalité)
- 6 340 € seront issus du fond de compensation du FCTVA
- 2 242 € résulteront de la Taxe d'aménagement

Comparaison dépenses de fonctionnement		B.P. 2023	C.A. 2023	B.P. 2024
Montant par chapitre	011	461 436	232 262,29	623 957
	012	429 000	378 127,04	447 500
	014	29 700	21 991	33 300
	65	319 447	244 092,68	371 000
	66	2 000	672,10	2 000
	67	4 000	77	4 000
	022	5 000	0	0
	042	7 845	157 842,67	7 845
	023	239 948		470 592
Montant globalisé		1 498 376	1 035 064,78	1 960 194

Comparaison recettes de fonctionnement		B.P. 2023	C.A. 2023	B.P. 2024
Montant par chapitre	002	575 330	575 330,34	1 037 956,03
	013	20 000	28 964,32	3 000,97
	70	9 500	16 763,03	10 200
	73	383 160	419 790,74	210 635

	731			175 362
	74	388 964	394 996,97	397 581
	75	120 000	129 585,45	125 000
	76		3,63	
	77	1 422	153 458,81	459
Montant globalisé		1 498 376	1 718 893,29	1 960 194

Comparaison dépenses investissement		B.P. 2023+ DM	C.A. 2023	Reports	B.P. 2024
Montant par chapitre	16	22 240,20	14 169,08	6 590	15 530
	20	37 000	4 608,00	3 000	7 000
	21	439 830	107 761,87	109 000	400 000
	23	40 000		18 000	150 000
	001				
Montant globalisé		539 070,20	126 538,95	136 590	572 530
TOTAL GÉNÉRAL				709 120	

Comparaison recettes investissement		B.P. 2023 + DM	C.A. 2023	Reports	B.P. 2024
Montant par chapitre	13	48 000	30 875,31		32 697,32
	10222	5 558			6 340
	10226				2 242
	1068	37 021	37 021,80		
	165	7 240	580,00	5 340	1 780
	024	150 000			
	040	7 845	157 842,67		7 845
	021	239 948			470 592
	001	43 458,20			182 283,68
Montant globalisé		539 070,20	226 319,78	5 340	703 780
TOTAL GÉNÉRAL					

Le compte administratif 2023 fait apparaître un solde positif de 683 828,51 € en fonctionnement. A ce solde, il convient d'intégrer l'excédent de fonctionnement du CCAS (dissous au 31 décembre 2023) d'un montant de 58 745,31 € ainsi que celui du Centre Municipal de Santé (budget annexe du CCAS) d'une somme de 295 382,21 €. Le montant total de l'excédent de la commune s'élève donc à 1 037 956,03 €.

Les dépenses d'équipement se concentreront principalement sur :

- La première tranche d'installation des moyens de lutte contre l'incendie : 117 359,57 €
- La réfection de la toiture des bureaux de la gendarmerie : 50 000 €
- L'agrandissement du cimetière : 39 264 €

